

École secondaire Hormisdas-Gamelin

Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées

Politique linguistique (PEI)



Date de révision : 19 janvier 2023

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	2
Mission et vision de l'établissement	2
Énoncé de politique	2
But de linguistique	2
Principes généraux et contexte socioculturel	3
Principes généraux.....	3
Contexte socioculturel	3
Langue d'enseignement et de la communauté scolaire	4
Le français comme langue d'enseignement	4
Langue seconde	5
L'anglais comme langue seconde	5
Langue tierce et multilinguisme	6
L'espagnol comme langue tierce.....	6
Soutien au multilinguisme	6
Accès au programme de l'IB	7
Implication avec les parents	8
Liens avec les autres politiques	9
Liens avec la politique d'intégrité	9
Liens avec la politique linguistique.....	9
Liens avec la politique d'inclusion	9
Liens avec la politique d'admission	10
Bibliographie	11
Annexes	12

Préambule

Mission et vision de l'établissement

L'école a défini sa philosophie d'établissement en cohérence avec la déclaration de mission de l'IB et dans le but de répondre aux besoins diversifiés du bassin d'élèves de la région. Notre devise est «Ensemble, on est meilleur», faisant ainsi référence à l'apport de tous les membres de la communauté, tant scolaire, locale qu'internationale, réunis pour apprendre et rendre le monde meilleur. Tout comme le Baccalauréat International (IB), la mission de l'école vise donc à impliquer les élèves, les parents, les enseignants, les membres de la communauté scolaire et la communauté locale dans l'apprentissage.

À travers le projet éducatif de l'établissement, l'école a puisé en partie ses valeurs à même le profil de l'apprenant

- **l'engagement** : être impliqué activement dans le milieu de vie, dans l'apprentissage et dans le succès de tous.
- **la collaboration** : s'entraider, être ouvert aux idées des autres et travailler de manière coopérative pour explorer de nouvelles idées et des stratégies innovantes.
- **le respect** : faire preuve de bienveillance, d'empathie, de compassion, de tolérance, d'ouverture d'esprit envers les autres et comprendre que les autres, en étant différents, puissent aussi être dans le vrai.

Énoncé de politique

La politique linguistique vient fortement appuyer et consolider la politique d'évaluation, l'enseignement et l'apprentissage des élèves puisque le fondement de l'apprentissage est langagier. Elle implique les élèves, le personnel enseignant, la direction, les membres de la communauté scolaire et les parents. Tel qu'exigé par l'IB, elle vise plus spécifiquement l'apprentissage des langues, dont la langue principale selon la Charte de la langue française en vigueur au Québec : le français.

Au PEI, la politique linguistique tient compte de la *Progression des apprentissages* du Ministère de l'Éducation du Québec et de la *Politique linguistique* du Centre de services scolaires au-Cœur-des-Vallées (CSSCV). Elle s'appuie sur différents documents du PEI tels que le *Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique* et *Directives d'élaboration d'une politique linguistique dans l'établissement*, *Matériel de soutien au coordonnateur* ainsi que les *Normes de mise en œuvre et application concrètes*.

But de la politique linguistique

Le but de la politique linguistique est de soutenir l'apprentissage des langues chez les élèves du PEI à ESHG.

Principes généraux et contexte socioculturel

Principes généraux

Un élève admis au PEI sous réserve de sélection réussie devrait en toute logique avoir les ressources internes et externes afin de bien compléter le programme. Tel que mentionné dans la politique d'inclusion et de besoins spéciaux ainsi que la politique d'évaluation, le principe de bien soutenir et encadrer l'élève doit prévaloir en ce qui a trait aux apprentissages et à ses évaluations. L'école souhaite faire vivre une expérience du PEI authentique dans un esprit de bien-être.

L'apprentissage passant nécessairement par le développement langagier, quelques objectifs viennent soutenir ce principe général :

- le développement de la langue française est la responsabilité de tous les enseignants et membres de la communauté scolaire. Parmi les bonnes pratiques, soulignons:
 - le bon usage de la langue d'enseignement ;
 - les encouragements aux élèves à bien utiliser la langue pour réaliser les attentes clairement spécifiées ;
 - l'enseignement explicite du vocabulaire, des concepts et des contenus de façon à enrichir la culture et la langue communiquée chez les élèves;
 - la correction, en rétroaction formelle et informelle, d'un mauvais usage de la langue.
- l'évaluation sommative de l'usage du français s'effectue principalement dans le cours Langue et littérature.
- l'évaluation de l'usage du français de façon sommative peut s'effectuer dans d'autres matières lorsque le contexte s'y prête (utilisation du critère *Communication* en Sciences ou Individus et sociétés, par exemple). Toutefois, on doit garder à l'esprit de ne pas surcharger la correction d'un travail, tant pour le bien-être de l'élève que pour celui d'un enseignant.

Contexte socioculturel

L'actuel contexte d'ESHG est celui d'une école de banlieue entourée d'un important milieu rural. Les enjeux d'intégration des nouveaux arrivants qui touchent les centres urbains depuis des décennies commencent à peine à poindre à l'horizon. En effet, 96,4% de nos élèves parlent le français comme première langue. Les indicateurs socio-économiques sont à la hausse bien que l'on ne puisse pas qualifier l'école de milieu aisé et que d'importantes disparités existent. Dans ce contexte, la sensibilité internationale est parfois à développer puisque les élèves sont moins directement confrontés aux réalités pluriculturelles des centres urbains. Le PEI offre ainsi une vitrine sur le monde et vient faire vivre un défi à notre communauté.

Conséquemment, c'est donc pour appuyer cette ouverture sur le monde que s'inscrit l'actuelle politique linguistique. Elle vient soutenir et consolider les apprentissages authentiques et contextualisés de l'IB et du Ministère de l'Éducation du Québec. De surcroît, elle vient affirmer le désir de l'établissement de promouvoir le bon usage du français, le développement de l'anglais et de l'apprentissage de l'espagnol en acquisition de langues.

Le français comme langue d'enseignement et de la communauté scolaire

Le PEI d'ESHG fait partie de la Société des Écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ) et participe ainsi à un programme d'enrichissement culturel dans les matières langagières. Culture et développement de la langue vont souvent de pair : en donnant le goût d'apprendre sur la culture, le PEI d'ESHG fait également la promotion de la langue française. Ce programme d'enrichissement est documenté par un coordonnateur et consiste en :

- un enrichissement culturel en Langue et littérature:
 - histoire de la langue ;
 - courants littéraires ;
 - Étude d'œuvres théâtrales, poétiques et littéraires.
- un enrichissement culturel en Acquisition de langue (anglais) :
 - rencontre avec des auteurs ou créateurs artistiques;
 - œuvres littéraires diversifiées.
- l'enseignement de l'espagnol en tant que langue tierce.

L'enrichissement consiste bel et bien en un enrichissement culturel intégré aux unités de travail et non nécessairement en un enrichissement évalué en surplus.

Diverses ressources tant scolaires que culturelles peuvent faciliter le développement langagier chez les élèves :

- des manuels ou autre matériel scolaires;
- des œuvres littéraires diversifiées;
- des œuvres théâtrales, cinématographiques ou audiovisuelles;
- la médiathèque de l'école contenant des œuvres diversifiées;
- l'utilisation judicieuse de sites internet faisant la promotion de la connaissance du patrimoine de l'Humanité;
- la visite planifiée de musées faisant la promotion de la culture.

Par souci de diversifier les activités culturelles, de planifier le parcours langagier et l'enrichissement vécu par les élèves, le personnel enseignant se consulte en planification collective pour les travaux, voyages et activités à venir.

L'anglais comme langue seconde

L'anglais est la langue seconde à ESHG. Au PEI, l'anglais est enseigné jusqu'à la phase 5 en Acquisition de langues à raison de 4 périodes d'enseignement par cycle et comporte le volet enrichissement mentionné dans la section précédente.

Les mêmes types de ressources peuvent être utilisées pour soutenir l'apprentissage de l'anglais.

L'espagnol comme langue tierce

- L'espagnol est la langue tierce des élèves du PEI. Le cours est prévu à l'horaire des élèves jusqu'à la 3^e année du PEI à raison de 2 périodes d'enseignement par cycle.

Soutien au multilinguisme

ESHG est assujettie à la Charte québécoise de la langue française, étant une école publique québécoise. Conséquemment, l'enseignement est dispensé en français, exception faite des cours d'Acquisition de langue et de projets interdisciplinaires où une matière en Acquisition de langue serait sollicitée.

ESHG étant ouverte sur le monde, le multilinguisme est reconnu en tant que droit et richesse. Dans cet esprit, les élèves du PEI peuvent être invités à participer activement à l'intégration des nouveaux arrivants, qu'ils soient inscrits au PEI ou non. De même, le PEI encourage la famille allophone à continuer la communication dans la langue d'origine à la maison, celle-ci aidant à consolider l'apprentissage d'autres langues dont le français.

Bien que l'enseignement soit dispensé en français, diverses mesures sont prévues afin de soutenir l'entretien et le développement des langues parlées à la maison en cohérence avec la littératie :

- les élèves à l'aise pour rechercher et comprendre de l'information dans une autre langue peuvent utiliser celle-ci dans leurs travaux, de même que pour la communication lorsque le contexte s'y prête ;
- dans la réalisation de leur projet personnel, les élèves ont le choix de faire leur projet personnel et de rédiger le rapport dans la langue de leur choix, pourvu qu'un enseignant soit apte à superviser et corriger le projet personnel ainsi rédigé ;
- l'évaluation peut différer pour un élève en francisation (dont la langue maternelle est autre que le français ou qui est en provenance d'un autre pays).

Advenant le cas où un élève éprouve un besoin en francisation, le responsable du dossier de francisation de l'établissement attribue, en collaboration avec les membres du personnel concernés, le soutien nécessaire.

Le PEI de l'école peut admettre des élèves en francisation au programme en cours de cheminement au secondaire si l'élève allophone se montre désireux de s'inscrire au programme et dont la réussite scolaire ne serait pas en péril.

Les efforts en francisation sont divers et adaptés aux élèves :

- utilisation d'outils technologiques de traduction instantané tel Google traduction,
- travaux et exercices disponibles via un fichier partagé rassemblés par le responsable de la francisation,
- accompagnement par un enseignant ou un membre du personnel,
- parrainage entre élèves,
- tout autre moyen jugé pertinent.

Une évaluation en francisation peut différer, momentanément, d'une évaluation critériée ou en pourcentage de façon à aider l'élève à s'intégrer à sa classe, au PEI et à ESHG. Les évaluations en francisation conduiront éventuellement à l'évaluation critériée.

Pratiques de l'établissement

La communication avec les parents est importante pour la réussite des élèves. Une communication franche, ouverte et transparente dans la mesure du possible est valorisée à ESHG.

Le PEI encourage la famille allophone à continuer la communication et la lecture dans la langue d'origine à la maison, celles-ci aidant à consolider l'apprentissage d'autres langues dont le français.

Le français étant la langue de travail au Québec, la communication avec les parents se fait dans cette langue. Toutefois, il est possible, à la discrétion du membre du personnel, d'accommoder le parent qui aurait de la difficulté à communiquer dans cette langue.

La politique linguistique est disponible sur le site internet d'ESHG. Tous les parents sont invités à la consulter.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique linguistique et la politique d'intégrité

Les mêmes principes qui soutiennent le développement de l'intégrité chez les élèves devraient prévaloir pour développer le langage.

Il serait important de considérer minimalement les éléments de la politique d'intégrité suivants en matière d'évaluation :

- les principes guidant l'enseignement de l'intégrité ;
- la bonne conduite en matière d'intégrité ;
- l'inconduite en matière d'intégrité ;
- L'utilisation de traducteurs numériques devraient se faire en cohérence avec ces éléments.

Liens entre la politique linguistique et la politique d'inclusion

Le développement langagier de chaque élève est sujet à la différenciation. La connaissance des langues est à la fois objet d'apprentissage et obstacle à l'apprentissage lorsque l'élève ne la maîtrise pas.

Les sections « langue tierce et multilinguisme » et « accès au programme de l'IB » de la présente politique détaillent des façons de pratiquer l'inclusion pour l'ensemble des élèves.

Liens entre la politique linguistique et la politique d'évaluation

Une évaluation qui soutient l'apprentissage passe nécessairement par le développement langagier. Quelques lignes directrices devraient prévaloir :

- le développement de la langue française est la responsabilité de tous les enseignants et membres de la communauté scolaire ;
- l'évaluation sommative de l'usage du français s'effectue principalement dans le cours Langue et littérature.
- l'évaluation de l'usage du français de façon sommative peut s'effectuer dans d'autres matières lorsque le contexte s'y prête (utilisation du critère *Communication* en Sciences ou Individus et sociétés, par exemple).

Toutefois, on doit garder à l'esprit de ne pas surcharger la correction d'un travail, tant pour le bien-être de l'élève que pour celui d'un enseignant.

Liens entre la politique linguistique et la politique d'admission

La vaste majorité de nos élèves sont admis sous réserve de réussite d'un examen de français. La promotion des élèves d'une année à l'autre dépend également de la réussite des cours Langue et littérature et Acquisition de langues selon les normes de passage établies à ESHG.

Cependant, tel que mentionné dans l'actuelle politique, le PEI d'ESHG peut faire des exceptions pour des élèves en francisation.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Programme de formation de l'école Québécoise, Ministère de l'Éducation, 2006.

CSSCV, Recueil de gestion du secteur des ressources éducatives, politique linguistique, 2012.

IB, Langue et apprentissage dans les programmes de l'IB, Directives d'élaboration d'une politique linguistique au sein de l'établissement, 2012.

IB, Directives à l'intention des établissements pour l'autoévaluation de leur politique linguistique, 2012

IB, Matériel de soutien au coordonnateur,
https://ibpublishing.ibo.org/server2/rest/app/tsm.xql?doc=m_0_mypxx_tsm_1609_1_f&part=3&chapter=3 ,
page consultée le 16 décembre 2019.

IB, Programme d'Éducation Intermédiaire, Le programme d'éducation intermédiaire : Des Principes à la pratique, mis à jour en septembre 2017.

IB Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes (2019),
https://resources.ibo.org/ib/psp/Standards-and-Practices/works/edu_11162-51685?root=1.6.2.6.5&lang=fr,
page consultée en novembre 2019

IB, Guide d'évaluation de la mise en œuvre des programmes, 2022

SECTEUR
RESSOURCES ÉDUCATIVES

IDENTIFICATION
CODE : 5221-08-01

TITRE : POLITIQUE LINGUISTIQUE

Adoption : Le 2 mai 2012 - résolution 81 (2011-2012)

Application : Le 2 mai 2012

Amendement :

1. PRÉAMBULE

Cette politique linguistique s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration du français du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Dans ce plan d'action, il est mentionné que « Chaque commission scolaire devra avoir une politique linguistique, notamment en ce qui concerne l'apprentissage du français et les communications avec les parents. » (MELS)

La présente politique définit la position de la commission scolaire en ce qui concerne la qualité de la langue française utilisée dans tous ses établissements et par tout le personnel y travaillant.

2. PRINCIPES

- 2.1 La commission scolaire affirme par ladite politique que le français est la langue de toutes les communications et que la scolarisation se donne dans la langue française dans tous ses établissements.
- 2.2 Elle affirme qu'elle adhère aux mesures du plan d'action pour l'amélioration du français du MELS et soutient les initiatives de sa mise en œuvre.
- 2.3 Elle affirme que la qualité de la langue parlée et écrite est une responsabilité de tous les intervenants travaillant en milieu scolaire.
- 2.4 Elle s'appuie sur les dispositions de la Charte de la langue française.

3. VOIES D'ACTION

- 3.1 La commission scolaire s'assure que toute communication écrite ou orale soit transmise dans un français de qualité (matériel didactique, message aux élèves, affichage, activités socioculturelles et sportives et les ateliers de formation professionnelle).
- 3.2 Fait la promotion de l'usage d'un français parlé et écrit de qualité par les élèves et tous les intervenants du milieu scolaire.
- 3.3 S'assure de soutenir la formation continue du personnel en ce qui a trait à la maîtrise de la langue française parlée et écrite.

SECTEUR
RESSOURCES ÉDUCATIVES

IDENTIFICATION
CODE : 5221-08-01

TITRE : POLITIQUE LINGUISTIQUE

Adoption : Le 2 mai 2012 - résolution 81 (2011-2012)

Application : Le 2 mai 2012

Amendement :

- 3.4 Encourage l'usage de la nouvelle orthographe (la rectification orthographique) telle que suggérée par Conseil supérieur de la langue française. Sur son site, l'Office québécois de la langue française écrit : « Que les enseignants choisissent d'enseigner l'orthographe nouvelle ou traditionnelle, ils doivent accepter les deux graphies, et ce, pour une période indéterminée, puisqu'aucune des deux formes ne peut être considérée comme fautive présentement. »
- 3.5 S'assure que lors de l'achat de logiciels de langue française et de matériel informatique, bureautique et technique, ceux-ci soient accompagnés de directives et d'inscriptions rédigées en français, à moins que cela n'existe pas.
- 3.6 Exige l'usage d'un français de qualité au sein de l'administration, dans les activités relatives à l'enseignement à l'exception de l'enseignement d'une langue seconde ou tierce et dans toutes les communications entre le personnel et la clientèle.

Sources :

- Office québécois de la langue française (Charte de la langue française)
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html ;
- La loi sur l'instruction publique;
- Le plan d'action pour l'amélioration du français à l'enseignement primaire et secondaire (Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport);
- Les régimes pédagogiques de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes;
- Le programme de formation de l'école québécoise;
- Les rectifications orthographiques et l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études secondaires (MELS, 7 novembre 2009);
- http://www.ggmnf.org/NouvelleOrthographe_Enseignement.html;
- Le plan stratégique de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption.